

**Fiche D9 : ENSEIGNANT(E) ITINÉRANT(E) SPÉCIALISÉ(E)
« TROUBLES DES FONCTIONS VISUELLES » (TFV)**

| | |
|--|--|
| <p align="center">POSTE ET SPECIFICITES</p> | <p>Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN-ASH et l'autorité fonctionnelle du (de la) directeur(trice) du SESSAD DV pour les jeunes accompagnés par ce service.</p> |
| <p align="center">CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</p> | <p><u>Les missions de cet(te) enseignant(e) spécialisé(e) pour tous les élèves Déficients Visuels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivre et accompagner les élèves déficients visuels scolarisés en école, collège, lycée. ▪ Apprendre le braille aux élèves non-voyants. ▪ Mettre en œuvre les moyens de compensations et les aménagements pédagogiques. ▪ Aider et conseiller les enseignants et les AESH. ▪ Être personne-ressource auprès des personnels de l'éducation nationale concernés. ▪ Informer et communiquer autour du projet de l'élève avec la famille. ▪ Intervenir auprès des établissements scolaires et des équipes pédagogiques (réunion d'information...). ▪ Participer aux équipes éducatives, aux équipes de suivi de scolarisation et contribuer à l'élaboration du PPS. ▪ Être en lien régulier avec les enseignants référents et les coordinateurs des ULIS DV. ▪ Développer et participer aux actions de formation et d'information auprès des enseignants. ▪ Assurer une veille au niveau des adaptations et s'assurer de l'adéquation entre les objectifs pédagogiques et les besoins particuliers des élèves déficients visuels (également MPA) en collaboration étroite avec le/la coordinateur(trice) pédagogique de l'association Accès-cité. ▪ Travailler en collaboration avec les transcripteurs de l'association Accès-cité. <p><u>Les missions de l'enseignant(e) spécialisé(e) pour les jeunes suivis par le SESSAD</u></p> <p>Le SESSAD Déficients Visuels des PEP de la Manche répond aux besoins des enfants accueillis et de leur famille en garantissant un accompagnement individualisé et adapté. Cet(te) enseignant(e) travaille au sein d'une équipe pluriprofessionnelle d'un service de soins pour les jeunes déficients visuels.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une fonction Ressources auprès des équipes pédagogiques. ▪ Participer aux réunions de coordination et synthèse. ▪ Connaître le fonctionnement du service de soins et y adhérer. ▪ Travailler en lien et en cohérence avec l'équipe pluridisciplinaire. ▪ Intervenir dans les établissements privés et hors éducation nationale (à domicile, lycée agricole...). ▪ Intervenir hors département, hors temps scolaire. |
| <p align="center">COMPÉTENCES ET QUALITÉS REQUISES</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Titulaire du CAPPEI. ▪ Sens de la communication. ▪ Connaissance étendue des services susceptibles d'être interpellés. ▪ Capacité de conseils, de préconisations liées au type de trouble visuel. ▪ Maîtrise du braille, des moyens de compensation et des outils numériques. ▪ Être une personne ressource dans la compréhension des problématiques relatives aux situations d'apprentissages. ▪ Disponibilité. ▪ Connaissance des textes réglementaires et du cadre scolaire : programmes, socles, référentiels de compétences. |
| <p align="center">TERRITOIRE</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poste Nord Cotentin et Poste Centre/Sud Manche. ▪ En référence aux missions du SESSAD DV, cet(te) enseignant(e) sera amené(e) à se déplacer dans le département et ponctuellement hors département. |
| <p align="center">REGIME INDEMNITAIRE</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ NBI : 27 points 132.91€/mois ▪ n°1914 : Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) 212.50€/mois |